



PRÉFET DES ALPES-MARITIMES



Note de présentation

Approbation du Document d'objectifs du site NATURA 2000 FR 9301573 « Baie et Cap d'Antibes – Iles de Lérins »

Le projet d'arrêté préfectoral visant à approuver le document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 « Baie et Cap d'Antibes – Iles de Lérins » est mis à la disposition du public. Ce site a été désigné en application de la directive européenne du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et la flore sauvages, dite directive « Habitats ».

Le DOCOB dresse l'état des lieux du milieu marin et terrestre et définit des mesures de gestion à mettre en œuvre pour la conservation des habitats et espèces communautaires.

Il comprend les pièces suivantes : la note de synthèse ; le tome 1 (diagnostic, enjeux et objectifs de conservation) ; le tome 2 (mesures de gestion) ; la Charte Natura 2000 ; les fiches habitats et espèces du site et l'atlas cartographique du site.

Il a été élaboré par la commune d'Antibes, opérateur du site, sous le contrôle d'un comité de pilotage constitué par arrêté préfectoral du 12 octobre 2010 qui regroupe l'ensemble des acteurs de ce territoire : collectivités, usagers de la mer, associations, scientifiques et services de l'Etat.

Plusieurs réunions de concertation se sont déroulées durant les 3 années d'élaboration du document, qui a été validé lors de la réunion finale du comité de pilotage le 6 décembre 2013.

Les principaux enjeux du site Natura 2000 « Baie et Cap d'Antibes – Iles de Lérins » correspondent à la présence de plusieurs habitats naturels d'intérêt communautaire, dont l'herbier de posidonies, habitat prioritaire, et le coralligène. Des espèces d'intérêt communautaire (Grand Dauphin) sont aussi signalées mais peu fréquentes.

Les parties terrestres du site abritent 12 habitats naturels d'intérêt communautaire (forêts, pelouses, habitats littoraux...) et 4 espèces animales d'intérêt communautaire : Grand capricorne, Lucane cerf-volant, Minioptère de Schreibers et Phyllodactyle d'Europe.

Les actions visent donc à maintenir voire restaurer la qualité des habitats et les conditions d'accueil des espèces. Ainsi, plusieurs actions du DOCOB portent sur la suppression des dégradations des habitats naturels liées aux activités humaines : restriction et organisation des mouillages, mise en place de balisages respectueux du milieu, récupération des engins de pêche perdus... Le DOCOB vise aussi à porter des actions de sensibilisation du public et d'adhésion à la démarche (charte Natura 2000), de connaissance du milieu marin et de suivi de l'état du milieu.

La consultation est ouverte du 13 décembre 2013 au 13 janvier 2014 inclus sur le site suivant :
<http://www.alpes-maritimes.pref.gouv.fr/Publications2/Participation-du-public-aux-decisions-ayant-une-incidence-sur-l-environnement>

Dans le même délai, les remarques pourront également être adressées à l'adresse suivante :

Services de l'Etat dans les Alpes-Maritimes

Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) – Délégation Mer et Littoral

Centre Administratif Départemental des Alpes-Maritimes (CADAM)

147 route de Grenoble

06286 NICE cedex 3